
Numéro de l'intervention: 241-2011
Type d'intervention: **Motion**
Déposée le: 05.08.2011
Déposée par: Zuber (Moutier, PSA) (porte-parole)
Cosignataires: 0
Urgente: Oui 12.09.2011
Date de la réponse: 24.08.2011 Adoption et classement
Numéro de l'ACE 1418/2011
Direction: ECO

Franc fort : intervention de la BNS

Le Conseil-exécutif engage une démarche officielle auprès de la Banque nationale suisse afin que cette dernière mette en œuvre les moyens à sa disposition en vue d'empêcher l'envolée du franc suisse.

Développement

L'envolée du franc suisse et sa valeur comparative historiquement élevée en regard de l'euro et du dollar américain suscitent les plus vives inquiétudes auprès des entrepreneurs suisses actifs dans l'économie d'exportation et dans le secteur touristique. Récemment, Nick Hayek, le patron du groupe Swatch, a exprimé ses craintes et mis en garde contre une situation économique qui, vu les circonstances monétaires, pourrait devenir « très, très difficile ». À l'instar d'autres chefs d'entreprises, M. Hayek estime que « la BNS doit impérativement prendre les choses en main, agir contre l'envolée du franc et défendre la monnaie helvétique contre les abus des spéculateurs qui la poussent vers le haut ».

À titre indicatif, le chef du groupe horloger estime que l'institut d'émission doit se fixer un objectif de cours de change face à l'euro à 1,35 francs. Alors qu'on s'approche de la parité entre franc et euro, et que la faiblesse de cette dernière devise alarme l'ensemble des gouvernements européens, il est urgent pour la Suisse de défendre sa monnaie au travers d'une intervention déterminée de la BNS avec les moyens qu'elle jugera adéquats.

La mobilisation des milieux économiques mérite d'être soutenue par les autorités politiques et en particulier par celles des États dont l'activité économique est orientée vers l'exportation et le tourisme, ce qui est le cas du canton de Berne.

En tant que représentant d'une région industrielle contribuant à la prospérité économique du pays, le motionnaire tient ici à rappeler que l'arc horloger, qui va de la Vallée de Joux à Soleure, représente près de 15 pour cent des exportations suisses et seulement 8 pour cent de la population ! L'excédent de la balance commerciale de cette zone économique avec l'étranger dépasse les 5 milliards de francs (pour ce qui concerne plus particulièrement le canton de Berne, la part du Jura bernois aux exportations cantonales est d'environ 20 %, proportion quatre fois supérieure à son poids démographique). Les entreprises industrielles régionales, dont certaines jouissent d'un statut incontesté de leaders au niveau

mondial, regroupent plus de 11 000 places de travail, c'est-à-dire 50 pour cent des emplois, soit près du double de la proportion cantonale (27 %).

Ces quelques chiffres démontrent qu'une telle région industrielle mérite d'être défendue contre des conditions monétaires spéculatives externes qui lui échappent totalement.

Réponse du Conseil-exécutif

Le franc fort préoccupe l'économie, les acteurs politiques et l'opinion publique. On s'attend à des répercussions perceptibles de la surévaluation du franc sur l'économie bernoise. Le Conseil-exécutif estime par conséquent qu'il se doit de faire connaître au plus vite au Grand Conseil sa position à ce sujet. Dans cette optique, il a tout fait pour que l'intervention soit examinée à la session de septembre.

Un climat d'incertitude engendré par la crise de la dette dans l'Union Européenne et aux Etats-Unis caractérise la situation générale de la politique économique de ces dernières semaines. A cela s'ajoutent les divergences politiques au sein de l'Union européenne et des Etats-Unis sur les mesures à prendre afin de surmonter ces crises, qui ont également ébranlé les marchés financiers. Le franc suisse fait aujourd'hui office de valeur refuge et s'est par conséquent fortement apprécié. Des finances publiques solides et un environnement institutionnel et politique stable ont favorisé ce phénomène. Or, l'ampleur et la rapidité de l'appréciation sont très inhabituels. Il y a un an, les cours du change étaient déjà considérés comme étant le reflet d'une surévaluation du franc ; aujourd'hui, même le simple fait d'y revenir semble un objectif désormais hors d'atteinte. L'économie d'exportation et le tourisme pâtissent particulièrement de la situation actuelle, peu comparable aux fluctuations usuelles du cours des devises dont l'économie peut s'accommoder.

La structure économique du canton de Berne, cinquième canton exportateur de Suisse, le rend particulièrement vulnérable. Il exporte majoritairement des machines industrielles et des montres, qui constituent 45 pour cent de l'ensemble de ses exportations. En 2010, leur valeur totale a été de 5,5 milliards de francs. Le canton compte de nombreuses entreprises exportatrices : elles sont confrontées aux répercussions de l'envolée du franc suisse par l'intermédiaire de leurs fournisseurs. Un secteur significatif de l'économie publique bernoise tel que le tourisme dépend lui aussi largement du cours des devises. C'est donc le canton tout entier et pas seulement le Jura bernois ou l'Oberland bernois qui ressent les effets de la surévaluation du franc.

Au vu de cette situation, le Conseil-exécutif suit l'évolution des marchés financiers avec inquiétude. Il est fermement décidé à promouvoir dans son domaine d'influence les projets qui peuvent contribuer au renforcement durable du site économique et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises bernoises. Les deux exemples qui suivent présentent les stratégies sur lesquelles le Conseil-exécutif entend miser: la révision de la loi sur le tourisme est au programme de la session de septembre du Grand Conseil, avec pour objectif la consolidation de la prospection du marché. A la session de novembre, la stratégie économique 2025 sera examinée à son tour; elle repose sur une approche du long terme. Les mesures pouvant déployer leurs effets à long terme jouent un rôle central dans l'accroissement durable de la compétitivité du site économique. En revanche, le Conseil-exécutif ne dispose pas d'instruments efficaces qui pourraient soulager à court terme les entreprises concernées des pressions de la monnaie forte.

Les mesures conçues à court terme dans les domaines de la politique conjoncturelle et monétaire relèvent de la compétence fédérale. Le Conseil-exécutif a donc pris connaissance avec satisfaction de la décision du Conseil fédéral, prise le 17 août 2011, de soutenir l'économie d'exportation par des mesures concrètes. L'étoffement des mesures en cours de réalisation devrait déployer des effets rapidement. D'autres mesures, dont les détails n'ont pas encore été définis, doivent encore être développées et analysées quant à leur adéquation. Le Conseil-exécutif espère des effets rapides, l'action étant ciblée sur l'atténuation des risques monétaires. Il espère également l'amélioration généralisée des

conditions économiques au niveau fédéral et la suppression des obstacles commerciaux maintenant la Suisse à l'état d'îlot de cherté. Dans le même ordre d'idées, il convient de renforcer le rôle du Surveillant des prix et de la Commission de la concurrence tout en durcissant la loi sur les cartels.

La gestion de la politique monétaire incombe à la Banque nationale suisse (BNS), en tant que banque centrale indépendante. Selon la Constitution fédérale et la loi sur la Banque nationale suisse, elle se laisse guider par l'intérêt général du pays. Son objectif premier est de garantir la stabilité des prix. Le Conseil-exécutif salue les mesures arrêtées par la Banque nationale pour enrayer la surévaluation du franc suisse et attend d'elle qu'elle continue d'examiner tous les moyens à sa disposition et de les employer de manière ciblée lorsque l'instabilité de la situation le commande.

La motion demande une prise de contact officielle du Conseil-exécutif avec la BNS. Or, de tels contacts ont lieu régulièrement entre le Conseil-exécutif et la direction générale de la BNS, ce qui garantit l'échange d'informations et offre au Conseil-exécutif la possibilité de faire connaître les préoccupations du canton de Berne. Lors de sa prochaine rencontre, le Conseil-exécutif abordera la question de sa position face à la situation monétaire. Il souligne une fois de plus dans ce contexte que cette situation n'est pas comparable aux fluctuations habituelles du cours des devises ; aussi bien le tourisme que l'industrie de l'ensemble du canton de Berne sont tributaires des interventions de la BNS. Le Directeur de l'économie publique a déjà fait part de cette position au comité de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) en août. La demande exprimée dans la motion a donc été satisfaite par toutes ces interventions.

Proposition

Adoption et classement de la motion.

Au Grand Conseil